Nations Unies S/PV.7649



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7649e séance

Jeudi 17 mars 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Gaspar Martins	(Angola)
Membres :	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation au Libéria

Trente et unième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2016/169)

16-07454 (F)









La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Trente-et-unième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2016/169)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j’invite le représentant du Libéria à participer à la présente séance.

En vertu de l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria; Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive de l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes; et M. Olof Skoog, Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suède.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/169, qui contient le Trente-et-unième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

Je donne maintenant la parole à M. Zarif.

M. Zarif (*parle en anglais*) : À cette même époque l’an dernier, le Conseil de sécurité nationale du Libéria approuvait le plan du Gouvernement libérien pour la transition de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). C’était là le début d’une entreprise historique, menée par le Gouvernement libérien, lequel visait à assumer l’entière responsabilité de la sécurité du pays avant le 30 juin 2016, conformément à l’échéance fixée par le Conseil de sécurité.

À moins de quatre mois de cette échéance, le Gouvernement libérien intensifie ses efforts pour appliquer ce plan. Le mois dernier, le Gouvernement, avec la MINUL et d’autres parties prenantes internationales, a lancé une opération d’inventaire pour évaluer les progrès et réorganiser les activités prioritaires au sein du plan, afin de garantir que les objectifs les plus importants soient atteints avant le 30 juin. Le Gouvernement et la MINUL sont convaincus que, grâce à un engagement politique soutenu, les objectifs prioritaires du plan seront atteints. Cependant, il est nécessaire que les pouvoirs exécutif et législatif concertent davantage leurs efforts pour garantir l’entrée en vigueur et l’application urgentes de législations critiques relatives au secteur de la sécurité. En janvier, après de longs délais, le Sénat a voté en faveur du projet de loi relatif aux armes à feu et aux munitions, qui reste en instance d’examen à la Chambre des représentants. D’autres projets de loi importants, comme ceux relatifs à la police et au service de l’immigration, sont encore en instance d’examen au Sénat et n’ont pas encore été présentés à la Chambre.

La mise en œuvre du plan est inégale, et un certain nombre d’activités sont en retard. Outre les délais accusés dans l’adoption des législations, la mise à disposition tardive des fonds publics nécessaires à la transition dans le domaine de la sécurité a entraîné des contraintes considérables. Les priorités concurrentielles en matière de dépenses publiques et la dégradation des perspectives économiques ont obligé récemment le Gouvernement à annoncer des mesures d’austérité et à revoir à la baisse les projections budgétaires nationales. Nous croyons comprendre que ces projections révisées ne devraient pas avoir d’incidence sur les engagements pris par le Gouvernement concernant la transition dans le domaine de la sécurité, mais il reste encore des carences importantes dans le financement des activités liées à la transition dans le domaine de la sécurité, comme l’inspection des armes ou la formation et l’équipement du Service national libérien de lutte contre l’incendie, qui nécessiteront un appui extérieur. Je demande instamment aux partenaires bilatéraux et multilatéraux d’apporter leur appui à la transition en matière de sécurité, en particulier s’agissant des activités qui renforcent la confiance que le public accorde au personnel du secteur de la sécurité. La transition en matière de sécurité serait sinon fragilisée, ce qui risquerait de remettre en cause les nombreux progrès réalisés à ce jour en faveur de la consolidation de la paix.

Dans l’intervalle, la MINUL continue de transférer les responsabilités en matière de sécurité aux instances nationales compétentes, telles que la Police nationale libérienne, le Bureau de l’immigration et de la naturalisation et le Bureau des services pénitentiaires et de la réadaptation, notamment pour assurer la sécurité au sein de la prison centrale à Monrovia et du Palais de justice national à Zwedru, ainsi que dans l’un des deux aéroports du pays. La Mission continue de collaborer

avec les organismes de sécurité au Libéria pour faire avancer le développement des structures institutionnelles et des cadres légaux nécessaires aux secteurs de la sécurité et de la justice, ainsi que pour l'établissement des mécanismes de responsabilité. Il s'agit entre autres de la formation et du parrainage des haut-responsables, d'une aide à l'élaboration des législations, politiques et instructions permanentes requises, d'un appui à la poursuite de la décentralisation des institutions de sécurité au niveau des régions et des comtés, et de la création de conseils de sécurité de comté et de district.

En parallèle, la MINUL a continué d'appliquer son plan de retrait progressif et les réductions autorisées des contingents militaires et personnel de police, conformément à la résolution 2239 (2015). Une fois achevée la transition en matière de sécurité, le reliquat de la force et des unités de police constituées de la MINUL seront concentrés à Monrovia et aux alentours, ainsi qu'à Gbarnga et Zwedru. La MINUL va conserver des éléments habilitants qui garantiront sa mobilité et un déploiement rapide à l'appui des organismes de sécurité libériens et pour protéger les civils au cas où les conditions de sécurité se détérioreraient au point de remettre en cause la stratégie adoptée. Dans le cadre de la réduction de la composante militaire, les 50 observateurs militaires seront regroupés dans cinq bureaux à Gbarnga, Greenville, Harper, Voinjama et Zwedru, et travailleront en étroite collaboration avec la police civile des Nations Unies et les bureaux d'appui aux missions pour s'acquitter de leurs fonctions.

La MINUL continue également de regrouper ses déploiements et de rationaliser ses activités, conformément aux tâches qui lui ont été confiées. Avant le 30 juin, la Mission aura regroupé les 13 bureaux situés dans les comtés en cinq bureaux régionaux. Dans le cadre du processus de consolidation, nous avons également proposé une réduction de plus de 30 % des ressources humaines civiles de la MINUL pour le cycle budgétaire 2016-2017. La fermeture des bureaux extérieurs s'est accompagnée d'une campagne d'information publique active en amont, marquée par des réunions publiques entre les hauts responsables gouvernementaux et les communautés locales. J'ai personnellement assisté à la plupart de ces réunions pour expliquer les objectifs de la transition en matière de sécurité, pour souligner à quel point il importe que les acteurs libériens de la sécurité assument l'intégralité des responsabilités en la matière, pour rappeler aux communautés leur rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité, et pour les assurer de l'appui constant de l'ONU.

Nous allons naturellement continuer à faire passer ces messages, mais les Libériens semblent en proie à un sentiment croissant et généralisé de malaise et d'appréhension autour de la réduction des effectifs de la MINUL et de la perspective de son départ à terme. Comme les membres du Conseil le savent, la Présidente Johnson-Sirleaf, dans une lettre rédigée conjointement avec le Président Ouattara, de la Côte d'Ivoire, a exhorté le Secrétaire général à demander au Conseil de sécurité de maintenir dans les deux pays la force de réaction rapide et des forces de l'ONU jusqu'au lendemain des élections au Libéria. Depuis les événements du 13 mars en Côte d'Ivoire, la population libérienne a de plus en plus l'impression que les capacités locales sont insuffisantes pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité du pays. Trois partis politiques d'opposition et plusieurs organisations de la société civile, sous l'égide d'un comité d'action mixte, ont appelé à reporter le départ de la MINUL après les élections. Cette pétition a été officialisée par un mémorandum adressé au Conseil, lequel m'a été transmis le 11 mars.

Des préoccupations persistent concernant la lenteur des réformes politiques et institutionnelles clefs qui sont essentielles à la promotion et au maintien de la réconciliation. Pour éliminer les causes profondes des conflits passés et potentiellement à venir, et pour qu'un nouveau pacte soit noué entre le Gouvernement et la population qu'il entend servir, il faut absolument que toutes les institutions et la société civile libériennes se mobilisent davantage sur le plan politique en faveur de la réforme constitutionnelle, de la décentralisation, de la réforme agraire et de la bonne gouvernance. L'inaction autour de divers grands projets de législation est l'une des causes principales de la lenteur des progrès de la transition dans le domaine de la sécurité. Outre les projets de loi déjà mentionnés, d'autres textes cruciaux attendent d'être adoptés, notamment les projets de loi relatifs aux droits fonciers et à l'autorité foncière, à la gouvernance locale, à l'équité entre les sexes, à la protection des « dénonciateurs », à la lutte contre la corruption et aux violences domestiques. Je voudrais profiter de cette occasion pour appeler les membres du Conseil à encourager une adoption rapide de tous ces projets de loi. Cette tâche ne relève pas uniquement de la responsabilité du pouvoir exécutif, mais également du Gouvernement libérien dans son ensemble, en particulier le pouvoir législatif.

Alors que la MINUL se retire progressivement, il devient crucial d'investir dans le renforcement des capacités, de l'état de droit et du secteur judiciaire. À cet égard, il importe que le système judiciaire libérien, avec l'appui de la MINUL et de la communauté internationale, intensifie ses efforts pour améliorer les services qu'il fournit, garantir que la population et les communautés ont les moyens de régler leurs différends, et veiller à la protection de leurs intérêts. Parmi les autres priorités, il y a la nécessité de réduire le taux élevé de recours à la détention provisoire, de promouvoir la justice en faveur des enfants et des victimes de violences sexuelles et sexistes, d'améliorer les conditions de détention et, enfin et surtout, de mettre en œuvre le Plan d'action national pour les droits de l'homme.

La sécurité et la stabilité à long terme du Libéria exigent également de continuer à mettre l'accent sur le renforcement de la coopération régionale, notamment la coopération transfrontalière avec la Côte d'Ivoire. Les deux pays ont renforcé les mesures de sécurité le long de la frontière à la suite des affrontements meurtriers liés aux activités agricoles transfrontalières illégales. Les Forces armées du Libéria ont notamment été déployées temporairement pour appuyer la présence des organismes de sécurité nationaux dans la zone. Le Ministre libérien de la défense a évoqué l'éventualité d'un déploiement d'une opération militaire conjointe, en collaboration avec des forces militaires ivoiriennes, pour prévenir les attaques transfrontières. Cette question sera abordée durant la réunion quadripartite des chefs des forces armées des deux pays et des commandants de Force des deux Missions d'ici à la fin du mois. Ces discussions se dérouleront dans le cadre de la prochaine session de la commission conjointe Libéria-Côte d'Ivoire pour la coopération bilatérale, comme l'a suggéré le Gouvernement libérien.

La deuxième réunion du conseil mixte des chefs et des anciens libériens et ivoiriens, qui s'est tenue en janvier, constitue également un progrès dans les efforts pour prévenir et régler les conflits au niveau local par des moyens pacifiques. Le projet de l'Union du fleuve Mano d'organiser des réunions techniques au niveau ministériel à Abidjan, en avril, avec l'appui de la MINUL et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en vue d'aborder la question du renforcement de la collaboration dans les domaines de la sécurité maritime, de la sécurité aux frontières et de la lutte contre le terrorisme est une autre évolution bienvenue. Dans l'intervalle, il y a eu des avancées en ce qui concerne les rapatriements librement consentis de réfugiés ivoiriens accueillis au Libéria. Depuis la reprise du processus en décembre, 10 654 réfugiés sur les quelque 37 000 restants sont rentrés en Côte d'Ivoire. Demain, 200 réfugiés supplémentaires devraient, nous l'espérons, rentrer dans leur pays.

L'achèvement de la transition dans le domaine de la sécurité, qui est prévu le 30 juin, sera une des étapes les plus importantes pour le Libéria et la communauté internationale depuis la fin de la guerre civile dans le pays et la signature de l'accord de paix en 2003. Il marquera également le début d'une nouvelle phase de l'engagement de l'ONU au Libéria. Cependant, le Libéria et la communauté internationale ne doivent pas perdre de vue les difficultés qu'il reste à affronter pour instaurer une paix véritablement durable au Libéria et dans la région, objectif qui nécessite l'engagement et l'appui à long terme de la communauté internationale.

Avant de conclure, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier tous les membres du Conseil de sécurité du ferme appui qu'ils apportent à la MINUL et à ses activités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zarif de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Mlambo-Ngcuka.

Mme Mlambo-Ngcuka (*parle en anglais*) : Je me suis rendue au Libéria il y a trois semaines, et je remercie l'Angola de m'avoir invitée à présenter un exposé à ce sujet au Conseil aujourd'hui, peu de temps après ma visite.

J'ai trouvé un pays avec une démocratie forte et vigoureuse, à laquelle les différents acteurs prennent part de manière saine. Les femmes continuent de résister face à des problèmes persistants. Il convient de saluer la solidité de la démocratie libérienne depuis la fin du conflit. Cependant, il est essentiel de continuer à investir dans le renforcement de la résilience et le relèvement du peuple libérien. Les femmes et les filles doivent pouvoir bénéficier davantage et plus largement des dividendes de la paix.

Les femmes libériennes sont mondialement connues pour avoir contribué à mettre un terme à la guerre civile, convaincant les rebelles de déposer les armes, à consolider la paix et à empêcher le pays de retomber dans le conflit depuis la fin de la guerre civile il y a 13 ans. Les femmes libériennes sont aujourd'hui connues également pour le rôle extraordinaire qu'elles

ont joué en vue de stopper, d'inverser et d'éliminer l'épidémie d'Ebola. Je cite l'exemple édifiant des femmes libériennes lorsque je parle à des femmes syriennes, colombiennes, sud-soudanaises, centrafricaines ou congolaises durant mes déplacements dans les pays touchés par des conflits. Les femmes libériennes sont une véritable source d'inspiration.

Cependant, les femmes libériennes ne bénéficient toujours pas pleinement des dividendes de la paix. L'absence de guerre n'est pas synonyme d'une paix totale. Nous devons nous demander ce que signifie la paix pour les femmes qui continuent d'être exposées quotidiennement à la violence sexuelle et sexiste, avec un accès très limité à la justice. Seuls 8 % des filles ont terminé leurs études secondaires ou supérieures, et des informations font état d'un niveau alarmant d'exploitation et d'atteintes sexuelles par des professeurs et des membres de l'administration, en toute impunité. Lorsque je m'entretiens avec des adolescentes, elles me demandent davantage d'enseignantes; un appel que la Présidente a aussi repris à son compte. Les pratiques traditionnelles néfastes, du mariage des enfants à la mutilation génitale féminine en passant par les enlèvements de filles par les sociétés tribales secrètes Sande et Poro, ont des effets dévastateurs sur la vie des femmes et le relèvement du pays. Heureusement, le projet de loi sur la violence domestique dont est saisi le Parlement interdit la mutilation génitale féminine et le mariage des enfants. Nous espérons sincèrement que ce projet de loi sera adopté.

Le premier pays d'Afrique à avoir élu une femme Présidente occupe le 149e rang pour ce qui est de la représentation des femmes au Parlement, et le taux de représentation des femmes est encore plus faible à la tête des districts, des villes, des clans et des chefferies. Donc une nouvelle fois, je me félicite que des efforts soient en cours – et il importe que le Conseil les appuie – en vue d'établir des quotas à l'approche des élections locales afin d'accroître la représentation et la participation des femmes. Les violences sexuelles et sexistes continuent de faire partie des crimes les plus signalés, notamment les violences visant des mineurs, et pourtant, la grande majorité des agresseurs échappent à la justice en dépit des efforts acharnés de certains représentants du Gouvernement et d'organisations de la société civile.

Le retrait de nos contingents doit s'accompagner d'investissements et d'un appui importants afin de mettre en place un système de justice pénale véritablement au service de la population. En outre, comme nous sommes nombreux à le savoir, les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par l'épidémie d'Ebola. Elles étaient plus exposées du fait de leur rôle de dispensatrice de soins et d'infirmière. Les femmes sont fières du rôle qu'elles ont joué et ont en commun une ferme volonté de renforcer leur système de santé. Dans un pays où les femmes sont pour la majorité des commerçantes transfrontalières et où environ 85 % d'entre elles sont chaque jour sur les marchés, un grand nombre de femmes sont du jour au lendemain tombées dans la pauvreté du fait de la fermeture des frontières, des restrictions à la circulation et de la fermeture des marchés. Ces femmes font appel à nous pour les aider à remettre à flot leur commerce, ce qui ne demande pas grand-chose. Comme l'a souligné la Ministre pour l'égalité des sexes, l'enfance et la protection sociale, ces femmes étaient des héroïnes avant même qu'Ebola ne frappe. Elles sont aujourd'hui revenues au point de départ.

Les progrès accomplis dans la lutte conte la mortalité maternelle et infantile ont été rapidement inversés par l'interruption des services de base. Ma mission au Libéria consistait également à évaluer notre appui aux efforts visant à fournir des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène qui sont menés conjointement avec Oxfam International et le Gouvernement. Les gouvernements libérien et sierra-léonais sont tous deux nos partenaires.

Aujourd'hui, le Conseil délibère essentiellement sur la poursuite de l'exécution des plans de retrait de la Mission et sur l'avenir de la présence des Nations Unies au Libéria. Il ne saurait y avoir de vide lorsque la Mission de retirera. Nous devons montrer aux Libériens que la fin de la Mission de maintien de la paix ne signifie pas que la communauté internationale leur tourne le dos. Il n'y a pas de meilleur moyen de le prouver que de nous montrer résolus à investir dans ceux qui ont le plus besoin de nous, qui ont le plus pâti de la guerre et de l'épidémie et qui sont aussi importants pour que le Libéria continue d'être un endroit sûr après le conflit. Ce sont les femmes et les filles qui pâtissent le plus de l'insécurité et de l'impunité. Nous devons en prendre acte et agir en conséquence afin de ne laisser personne à la traîne.

Ce que je demande à la communauté internationale, c'est de renforcer son appui à la reconstruction, aux initiatives de consolidation de la paix et à l'état de droit, afin de faire justice aux femmes et aux filles et leur permettre de jouir des dividendes de la paix comme elles le méritent. Au cours de ma visite, nous

avons lancé un programme quinquennal conjoint de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, qui regroupe tous les acteurs gouvernementaux importants et un grand nombre d'entités des Nations Unies. C'est un bon exemple de consultations coordonnées et élargies avec la communauté. Le programme, je dois le dire, qui est l'un des meilleurs au monde, a besoin de notre appui pour être mené à bien, en particulier dans son volet application de la loi.

Le Gouvernement libérien, avec l'appui d'ONU-Femmes et de l'équipe de pays des Nations Unies, a été à la pointe de la mise en œuvre du plan en sept points du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans lesactivités de maintien de la paix. Les futurs investissements dans la reconstruction du Libéria doivent continuer de respecter l'engagement pris de consacrer à la question de l'égalité des sexes au moins 15 % de tous les fonds alloués à la consolidation de la paix. De même, nous devons veiller à ce que les femmes soient incluses, qu'elles participent et qu'elles bénéficient de tous les investissements réalisés dans les infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène prévues dans le cadre du relèvement après l'Ebola. Nous sommes disposés à appuyer la formation qui leur permettra d'être des partenaires compétitifs et qui garantira que ces services seront fournis. Nous devons apprendre des pratiques optimales en matière de lutte contre l'Ebola, celles qui ont été mises en œuvre par les femmes comme celles qui ont ciblé les femmes, afin de les appliquer dans d'autres situations d'épidémie affectant en particulier les femmes, comme le virus Zika.

Nous avons appuyé les actions menées, octroyé des subventions aux personnes durement touchées vivant du commerce transfrontières, fourni une aide aux orphelins et aux rescapés stigmatisés, et veillé à ce que les besoins des femmes soient reflétés dans la réponse humanitaire des Nations Unies. Le réseau national des femmes, connu sous le nom de « huttes de la paix » – le mécanisme de consolidation de la paix local qui a été reproduit dans plusieurs pays de la région – doit continuer de recevoir notre appui pour répondre à tous ces besoins et pour faire en sorte qu'il soit pleinement intégré dans le système local de gouvernance. Le pays a besoin de milliers d'enseignantes et de sages-femmes pour la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'autonomisation économique en appui aux femmes rurales, afin de les aider à relancer les activités commerciales. Les femmes du Libéria ont besoin d'institutions judiciaires et de sécurité fortes pour garantir le respect des lois du pays.

Alors même qu'elle poursuit son retrait, je dois demander à la Mission d'envisager de contribuer à la promotion de l'égalité des sexes en tant qu'élément clef de son héritage. Je suis heureuse d'annoncer que l'équipe de pays des Nations Unies au Libéria et la Mission se préparent à assurer un transfert méthodique de toutes les fonctions relatives à la parité des sexes, et elles ont mené des consultations avec l'équipe d'ONU-Femmes et d'autres parties prenantes du pays avec lesquelles elles ont coordonné les actions menées. La Mission a joué un important rôle dans la promotion de la participation des femmes aux activités de maintien et de consolidation de la paix, tout en aidant les différentes institutions publiques à remplir les engagements qu'elles ont pris en matière d'égalité des sexes, en plaidant en faveur d'importantes réformes juridiques, et en renforçant même les capacités des organisations féminines par le biais de projets à effet rapide.

ONU-Femmes et le reste de la famille des Nations Unies sont prêts à assumer la redoutable tâche e d'hériter de ces fonctions et de continuer d'aller de l'avant. Nous aurons besoin de l'appui de la Mission, du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble dans les mois à venir, en particulier dans quatre domaines précis. Le premier, comme cela a été indiqué, est lié à la promulgation des projets de loi en suspens relatifs à la violence conjugale, aux droits fonciers, à la santé procréative et à la décentralisation de la gouvernance, qui sont importants pour les femmes et la parité des sexes. Le deuxième a trait à l'implication des femmes dans la décentralisation dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture et dans les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Le troisième touche à la mise en place d'un système de justice pénale fiable, qui peut et doit protéger les communautés et les femmes. Et dans le cadre du quatrième, il importe de prendre des mesures ambitieuses pour remédier au déclin de la représentation des femmes en politique aux niveaux national et local, notamment des mesures exécutoires, comme l'imposition de quotas, ainsi que d'autres mesures spéciales temporaires.

C'est là une liste courte et modeste pour un pays dont les femmes luttent âprement pour vaincre les rebelles et l'Ebola. Nous devons veiller à ce que les inégalités entre les sexes soient aussi vaincues et que la voix des femmes soit entendue. Pour une grande part, l'avenir du Libéria dépend de ses femmes et de leur résilience. C'est quelque chose dont la communauté internationale ne peut se détourner et dont elle doit, en

fait, se saisir du mieux qu'elle peut, sinon nous partirons sans avoir pleinement accompli notre mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Mlambo-Ngcuka de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à présenter ce matin, au nom de la Commission de consolidation de la paix, un exposé au Conseil de sécurité. Je vais concentrer mes observations sur la transition en cours en matière de sécurité et sur les priorités que la Commission s'est fixées pour les prochaines années dans le cadre de ses activités au Libéria.

Il y a plusieurs enseignements à tirer des précédentes transitions. Nous avons maintenant une bonne occasion de planifier une transition sans heurt, qui placera le Libéria sur la voie sûre d'une consolidation de la paix plus marquée. Il n'y a pas de raison que le système des Nations Unies et la communauté internationale adoptent une démarche fragmentée. Nous avons aussi la responsabilité collective d'éviter les difficultés budgétaires qui ont marqué le retrait des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le passé. Une attention internationale soutenue est impérative, tant financièrement que politiquement. La Commission de consolidation de la paix attend avec intérêt de s'acquitter de sa part.

Je voudrais maintenant en venir à la déclaration d'engagement mutuel de la Commission de consolidation de la paix avec le Gouvernement libérien. Étant donné les nombreuses transitions en cours, notre formation a entrepris d'examiner notre engagement pour veiller à ce qu'il soit en phase avec les efforts que déploient actuellement le Gouvernement, et qu'il leur apporte une valeur ajoutée. Une mission de niveau technique, comprenant des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Département des affaires politiques et du Président de la formation Libéria, s'est rendue à Monrovia à la fin de janvier. Ses membres ont rencontré un large éventail d'interlocuteurs du Gouvernement, la société civile, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs, avec lesquels ils ont eu des discussions constructives sur les besoins du Libéria en matière de consolidation de la paix et sur le rôle que doit jouer la Commission de consolidation de la paix à l'avenir. La mission est revenue avec une idée claire et largement partagée du type d'efforts à faire nécessairement en matière de consolidation de la paix ainsi que de la manière dont la Commission devra jouer un rôle important.

Dans le même temps, la mission a pris note de certaines préoccupations. La difficile situation budgétaire met à rude épreuve la capacité du Gouvernement de mettre en œuvre les principaux programmes de consolidation de la paix qu'il a identifiés comme étant prioritaires. En outre, les interlocuteurs sur le terrain ont indiqué que le public appréhendait quelque peu le retrait de la présence de la MINUL. Des activités de communication directes avec la population et une bonne gestion des perceptions seront importantes à cet égard, afin de la rassurer sur l'engagement à long terme de la communauté internationale, notamment des Nations Unies, aux côtés du peuple libérien.

Faisant fond sur de larges consultations, la Commission de consolidation de la paix a fait comprendre que notre engagement dans les domaines prioritaires reste entier. Je vais les aborder brièvement, en commençant par la réforme du secteur de la sécurité.

Premièrement, à la lumière du prochain retrait de la MINUL en application de la résolution 2239 (2015), la Commission de consolidation de la paix s'emploiera à aider le Gouvernement libérien dans les efforts qu'il déploie pour renforcer l'efficacité opérationnelle des institutions nationales chargées de la sécurité, en l'aidant à relever les défis structurels et à garantir justice et sécurité pour tous les Libériens. Il sera essentiel de veiller à ce les tâches que doit assumer en priorité le Gouvernement libérien dans le cadre de son plan de transition soient achevées à temps.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'état de droit, afin de renforcer l'efficacité et l'intégrité des institutions juridiques, d'accroître un accès équitable à la justice et de renforcer l'état de droit, la Commission de consolidation de la paix appuiera les efforts du Gouvernement visant à remédier aux faiblesses systématiques du système de justice pénale et aux lacunes dans les procédures administratives et veillera à ce qu'il y ait des ressources budgétaires adéquates pour renforcer les capacités des institutions qui jouent un rôle central en matière de sécurité et d'état de droit. La Commission apportera également son concours pour faire avancer le processus de réforme constitutionnelle en respectant les délais,

en vue de garantir une éducation civique solide et la participation de la société civile.

Troisièmement, s'agissant de la réconciliation, tel que l'a indiqué le Gouvernement, la réconciliation au Libéria est un processus multidimensionnel qui doit permettre de surmonter les clivages sociaux, politiques et religieux, de panser les blessures physiques et psychologiques résultant de la guerre civile et de s'attaquer aux injustices historiques et structurelles, en particulier les causes profondes du conflit. La Commission de consolidation de la paix redoublera d'efforts pour accélérer le processus de réconciliation, en étroite concertation avec les acteurs locaux au Libéria.

Quatrièmement, pour ce qui est des élections, la Commission de consolidation de la paix concentrera ses efforts sur les élections prévues en 2017, qui sont une excellente occasion de consolider la démocratie. Nous appuierons les efforts déployés par le Gouvernement et la Commission électorale nationale pour veiller à ce que ces élections soient couronnées de succès et contribuent à des améliorations en ce qui concerne la gouvernance, la réconciliation et la stabilité. Pour ce faire, il faudra consentir des efforts pour veiller à ce que le public soit sensibilisé et participe aux élections dans toute la mesure possible et introduire des mesures préventives allant de mécanismes formels de règlement des litiges électoraux aux canaux réguliers de communication entre les forces de sécurité et la population.

Dernier point mais non le moindre, la Commission de consolidation de la paix se doit d'attirer l'attention sur les besoins socioéconomiques fondamentaux en vue de l'instauration d'une paix durable. Étant donné que le Libéria ne s'est pas encore remis des répercussions économiques de la maladie à virus Ebola et de graves conséquences de la baisse des prix des matières premières, il faut relancer l'économie en renforçant le secteur privé, en créant des emplois et en renforçant les capacités afin de générer des recettes intérieures. Nous nous emploierons à renforcer notre coopération avec les institutions financières internationales à cet égard. Le processus de décentralisation, qui est une question transversale dans le cadre de nos travaux, revêt beaucoup d'importance, non seulement pour renforcer la présence et l'autorité de l'État en dehors de Monrovia, mais également pour élargir la fourniture de services sociaux de base. J'aurai à cœur d'attirer l'attention sur ces questions au cours des 12 prochains mois.

Par notre Déclaration sur des engagements réciproques, nous essayons d'aligner les travaux de la Commission sur des engagements qui ont déjà été pris, afin d'éviter le chevauchement de tâches en formulant de nouveaux engagements. Nous nous attacherons à mobiliser l'attention et l'appui de la communauté internationale en faveur des engagements pris dans le contexte des cadres stratégiques tels que Liberia Rising, le Programme pour la transformation, la feuille de route stratégique pour l'apaisement national, la consolidation de la paix et la réconciliation, et tout aussi important, en faveur des activités liées au processus de révision de la Constitution, aux projets de loi portant sur les droits fonciers et l'autorité foncière, la gouvernance locale, la décentralisation et à la réforme de la fonction publique. Ces textes de loi importants vont au cœur des efforts de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, et s'ils sont adoptés, peuvent transformer les relations au sein de l'État et de la société libériens.

La Commission s'engage à plaider la cause du Libéria sur le plan politique et à l'accompagner, en appelant à la mobilisation des ressources nécessaires et en facilitant la coordination des efforts entre tous les acteurs concernés. La Commission continuera à promouvoir et à intégrer une approche stratégique et cohérente de consolidation de la paix et à servir de lieu d'échanges pour tous les acteurs concernés. En particulier, la formation Libéria s'attachera à attirer et à mobiliser l'attention et l'appui de la communauté internationale pour les préparatifs des élections prévues en 2017 et continuera à attirer l'attention sur les questions liées à la consolidation de la paix durant le processus de transition en cours dans le domaine de la sécurité.

Avant de conclure, je voudrais faire quelques recommandations à cet organe. Dans la perspective du retrait de la MINUL, nous encourageons le système des Nations Unies, dans la mesure du possible, à procéder à une planification stratégique conjointe pour bien gérer la transition et pour répondre aux besoins à long terme en matière de consolidation de la paix, pendant et après la transition. En outre, nous insistons sur la nécessité de prendre en compte les dimensions régionales de la consolidation de la paix et sur l'importance qu'il y a à travailler en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano et à faire fond sur des initiatives régionales qui ont fait leurs preuves.

Enfin, je voudrais insister sur la nécessité de veiller à la participation des femmes et des jeunes à tous les efforts de consolidation de la paix à l'avenir, en appliquant la résolution 2250 (2015). La Directrice

exécutive d'ONU-Femmes, Mme Mlambo-Ngcuka, vient de faire une déclaration très impressionnante, très éloquente et très convaincante quant à l'importance qu'il y a à garantir la participation des femmes à l'avenir. Je pense également que nous devons faire participer les jeunes, qui sont nombreux, car ils sont l'un des principaux atouts du Libéria dans ses efforts pour consolider la paix et à aller de l'avant en toute confiance.

Pour terminer, la Commission de consolidation de la paix reste déterminée à faire avancer le programme de consolidation de la paix au Libéria, tel qu'établi par le Gouvernement. Nous nous félicitons de l'engagement renouvelé dont ont fait montre tous les acteurs dans le cadre du processus d'examen de notre stratégie d'engagement. Nous nous réjouissons à la perspective d'appuyer les efforts du Conseil de sécurité en vue d'un retrait sans heurts de la Mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Skoog de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Libéria.

M. Patten (Libéria) (*parle en anglais*) : C'est un privilège pour moi que de participer à une séance du Conseil portant sur les activités de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Je tiens à exprimer au Conseil la profonde gratitude du Gouvernement et du peuple libériens pour son appui constant à la paix et à la stabilité au Libéria. Dans le même ordre d'idées, je voudrais féliciter M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, et toute la famille de la MINUL, pour leurs nombreuses contributions visant à instaurer la paix et la stabilité au Libéria. Je tiens en outre à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général de sa déclaration, dans laquelle il a donné plus de détails concernant les travaux de la MINUL.

De même, je voudrais remercier le Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Olof Skoog, de sa déclaration. Les travaux de la Commission de consolidation de la paix ont joué un rôle essentiel pour le maintien de la paix au Libéria. Sa déclaration se fonde sur les efforts concertés de toutes les parties prenantes relativement à la nouvelle Déclaration sur des engagements réciproques. Nous souscrivons aux recommandations faites dans cette déclaration.

Je tiens également à remercier la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de sa déclaration. Nous remercions l'ONU-Femmes de l'attention et de l'appui qu'elle continue d'accorder aux femmes libériennes.

Treize ans après la fin de la guerre civile, des progrès considérables ont été accomplis au Libéria dans le domaine de la paix et de la sécurité, avec le concours de la MINUL. Maintenant que le pays est stable, l'accent est désormais mis sur le développement socioéconomique et les réformes en matière de gouvernance. Le trente-et-unième rapport périodique du Secrétaire général (S/2016/169) brosse un tableau réaliste de la situation au Libéria et du niveau de préparation des institutions de sécurité libériennes à assumer l'ensemble des compétences en matière de sécurité exercées par la MINUL à partir du 30 juin. En date du 15 mars, le Gouvernement libérien avait pleinement pris en charge six des huit responsabilités qui étaient auparavant assumées par la MINUL. Nous voudrions remercier le Représentant spécial du Secrétaire général de l'appui apporté par la MINUL en vue de la poursuite de la mise en œuvre du plan de transition du Gouvernement.

Je tiens à indiquer que la MINUL a été un partenaire important et fiable, en créant un espace permettant de maintenir le dialogue et de continuer à fournir l'assistance nécessaire alors que nous mettons en œuvre le processus de transition. Des progrès soutenus été accomplis dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et d'autres institutions chargées de la sécurité. Le déploiement d'agents dans divers comtés a commencé. En janvier, d'autres agents de la police nationale libérienne, y compris des unités d'intervention d'urgence et des unités d'appui, ont été déployés dans huit comtés frontaliers pour faire face aux menaces à la paix, notamment les menaces transfrontalières. Un appui logistique supplémentaire, y compris des véhicules, du matériel de communication et des uniformes, a été mis à la disposition de ces agents.

Non seulement il importe de renforcer la capacité numérique des services de police et d'immigration, mais nous avons accordé également beaucoup d'attention à la qualité de la formation prodiguée à ces agents. L'aptitude de la police nationale à planifier et à dispenser des formations est essentielle pour renforcer ses capacités. Un nouvel élan a été imprime à la protection des droits de l'homme et des civils, qui demeure d'une importance primordiale pour les activités des institutions de sécurité, grâce aux efforts des planificateurs et à la formation prodiguée aux institutions compétentes dans

ce domaine. La formation fournie par les institutions porte sur d'autres aspects tels que la direction et la gestion, la gestion des contrôles aux frontières, la traite des personnes et le droit de l'immigration. Le Gouvernement libérien est confiant que toutes les activités de la MINUL qui ne sont pas encore assumées par les institutions de sécurité compétentes auront été transférées d'ici au 30 juin.

Nous sommes conscients du fait que la corruption demeure un problème et une menace pour la gouvernance. Toutefois, le Gouvernement libérien ne relâche pas ses efforts dans la lutte qu'il mène pour en venir à bout, avec l'appui de la Commission libérienne de lutte contre la corruption et du Ministère de la justice. Depuis notre dernière intervention devant le Conseil (voir S/PV.7519), plusieurs fonctionnaires, dont la Directrice générale de l'Autorité portuaire nationale, l'ancien Ministre du commerce et l'ancien Directeur général de la Société libérienne de raffinage de pétrole, ont été mis en examen pour corruption. La semaine dernière, la Présidente a dissous le Conseil d'administration de la section libérienne de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en lien avec le décaissement de fonds qui avaient été donnés pour lutter contre la maladie à virus Ebola. Dans une affaire de sabotage économique ayant trait à des permis d'exploitation privée, des condamnations ont été prononcées contre l'ancien Directeur général de l'Office des forêts, Moses Wogbeh, et d'autres hauts responsables, qui ont été reconnus coupables et condamnés à une peine de 10 ans d'emprisonnement ainsi qu'à une amende d'environ 6 millions de dollars à titre de dédommagement. L'ancien Contrôleur de l'Agence nationale de lutte contre la drogue a été déclaré coupable de sabotage économique et de vol, condamné à cinq ans d'emprisonnement et à une amende de 179 000 dollars des États-Unis et 958 000 dollars libériens à titre de dédommagement. À cela s'ajoute l'affaire concernant l'ancien Conseil d'administration de la Société pétrolière nationale du Libéria et certains hauts responsables. Est actuellement en cours au Palais de justice l'affaire de corruption impliquant la Directrice générale de l'Autorité portuaire nationale, qui a été suspendue de ses fonctions, Matilda W. Parker et l'ancienne Contrôleuse, Christina Palay.

Le programme de transformation du Libéria reste également sur la bonne voie. Cette vision est fermement ancrée dans la détermination du Gouvernement à opérer des changements en profondeur dans les domaines de la gouvernance, de l'état de droit, de l'éducation, des infrastructures et des soins de santé. Suite à la présentation du rapport à la Présidente, les recommandations découlant des travaux du Comité de révision de la Constitution sont actuellement à l'étude par le Parlement national. Un certain nombre de projets de loi ont été présentés à cet organe et sont en cours d'examen, notamment les lois relatives aux administrations locales, aux droits fonciers, à la police et à l'immigration, et bien d'autres qui doivent être promulgués, notamment ceux relatifs aux femmes. Bien qu'il y ait eu des retards dans l'adoption de ces projets de loi par le Parlement, le Gouvernement libérien est convaincu qu'ils seront bientôt promulgués.

Quelques mois se sont écoulés depuis que le Libéria a été déclaré exempt du virus Ebola. Sans les efforts de la communauté internationale pour vaincre ce fléau, des milliers d'autres Libériens auraient pu succomber à la pandémie. Même si le virus Ebola a été vaincu, les conséquences directes de la maladie, qui sont aggravées par le ralentissement de l'économie mondiale et la baisse des prix des principaux produits d'exportation du pays, à savoir le caoutchouc et le minerai de fer, ont été dévastatrices pour l'économie, entraînant une réduction de plus de 70 millions de dollars des recettes prévues pour l'exercice 2015-2016, ainsi que des coupes budgétaires à tous les niveaux du Gouvernement. Cette situation fait qu'il est difficile pour le Gouvernement de mettre pleinement en œuvre son programme de transformation comme prévu.

Lorsque le Conseil de sécurité a demandé au Libéria d'assumer la pleine responsabilité de la sécurité à compter de juin 2016, le pays ne s'attendait pas à devoir assumer seul la charge financière de cette transition. Depuis l'adoption du plan par le Conseil, seules la Suède et l'Union européenne y ont contribué directement, malgré l'appel lancé par le Conseil. Aussi le Libéria souhaite-t-il inviter la communauté internationale, les donateurs et les partenaires à appuyer cette noble cause.

Je voudrais maintenant passer à la lettre écrite par la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf et son homologue ivoirien, le Président Alassane Ouattara, à l'intention du Conseil de sécurité. De nombreux Libériens ont exprimé leurs inquiétudes en ce qui concerne la sécurité du pays à l'approche des élections de 2017. Ces préoccupations, partagées dans de nombreux milieux, sont fondées sur l'idée que le départ de la MINUL pourrait créer un vide en matière de sécurité. Cette perception négative a été renforcée par la récente attaque terroriste perpétrée en Côte d'Ivoire voisine, par l'annonce du redéploiement

de la force de réaction rapide de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire d'Abidjan au Mali, ainsi par que l'élection présidentielle prévue pour 2017.

Bien que le Gouvernement pense que les institutions publiques de sécurité sont prêtes à s'acquitter de leurs fonctions durant cette période critique, il est important de lutter contre cette perception négative. Le Gouvernement libérien propose que le Conseil envisage de maintenir une force dissuasive au Libéria – non pas des contingents sur le terrain qui participeraient à des combats, mais une force suffisante pour fournir un soutien psychologique et offrir un coussin de sécurité jusqu'aux élections de 2017. Cette force pourrait être une force sous-régionale. La présence d'une force des Nations Unies sur le terrain, conjuguée à une police de proximité, contribuera à créer un climat propice à la paix, à la tenue des élections générales et à une passation des pouvoirs sans heurts au Gouvernement élu. Il serait donc souhaitable, compte tenu du contexte actuel, que le Conseil de sécurité réfléchisse aux questions soulevées dans la lettre des Présidents.

Enfin, il est important de souligner que l'attentat terroriste perpétré en Côte d'Ivoire le week-end dernier suscite des préoccupations au Libéria. Compte tenu de la fragilité de nos institutions de sécurité, nous appelons la communauté internationale à prendre d'urgence la tête des efforts de coordination avec les parties prenantes intéressées, notamment les groupes régionaux et sous-régionaux, afin d'éviter que les terroristes ne puissent prendre pied dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.